


LE COURS DE PHILO débarque dans le secondaire

 Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est mis d'accord sur l'avant-projet de décret.

► Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est mis d'accord hier soir sur deux avant-projets de décrets importants : celui régissant la mise en œuvre des cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC) en secondaire à la rentrée prochaine et celui visant à assouplir le décret titres et fonctions qui définit les règles de recrutement des enseignants de l'enseignement fondamental et secondaire. Un décret polémique et jugé beaucoup trop rigide par de nombreux enseignants et directeurs d'école et qui sera donc revu pour la rentrée prochaine.

Après leur introduction cette année-ci dans le fondamental, les

cours de EPC, qui visent à favoriser le vivre-ensemble et permettre à chaque élève de se développer en tant que personne et citoyen, feront comme prévu leur apparition dans la grille des écoles secondaires officielles lors de la rentrée prochaine. Le principe de base est identique : les deux heures par semaine de cours de religion ou morale seront réduites de moitié, une heure étant consacrée au cours de EPC. Les élèves pourront également opter pour deux heures de EPC et être alors dispensés de religion ou morale.

Alors que l'introduction des cours de EPC s'est faite cette année en primaire dans un relatif chaos, de nombreux instituteurs, surtout

en Wallonie, ayant été obligés de multiplier écoles et élèves (jusqu'à 12 implantations parfois) pour obtenir un horaire complet, l'équipe de Rudy Demotte (PS) a retenu la leçon. Que ce soit en primaire ou secondaire, le nombre d'implantations sera limité à six.

Le très décrié décret titres et fonctions sera assoupli de plusieurs manières. C'est ainsi, par exemple, qu'un enseignant ayant le titre requis pour enseigner une matière et prestant grâce à cette matière un demi-horaire pourra compléter son horaire dans la même école avec une autre matière dont il a le titre suffisant.

LES DEUX AVANT-PROJETS de décret arrivent extrêmement tard dans l'année, ce qui s'explique par la difficulté pour le CDH et le PS, les deux partis de la majorité, de se mettre d'accord. **Julien Thomas**